

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE LÉGALE.

Cette Société, qui a été fondée le 10 février 1868, vient d'être reconnue comme établissement d'utilité publique, par décret du Président de la République, en date du 22 janvier 1874.

Dans sa dernière séance, elle eu à s'occuper d'une question d'**Avortement suivi de mort**, dont le rapport a été fait par son *secrétaire général*, M. GALLARD.

La fille R..., âgée de 26 ans, mourait, le 20 décembre 1873, après quelques jours seulement de maladie. Le certificat, délivré par le médecin traitant, attribuait ce décès à une bronchite aiguë; mais l'opinion publique lui assignait une autre cause, et le juge de paix chargea M. le Dr G... de procéder à l'examen du cadavre. Ce confrère, ayant reconnu les traces d'une fausse couche récente, conclut à la nécessité d'une autopsie pour déterminer rigoureusement la véritable cause de la mort. Le Dr P... lui fut adjoint pour la pratiquer. Ils constatèrent du ballonnement de l'abdomen et l'existence de vergetures à la partie antérieure et latérale des cuisses. Les grandes lèvres étaient œdématisées, la vulve et le vagin étaient dilatés, le col utérin était mou, déchiqueté sur ses bords et permettait l'introduction complète du doigt. Les seins étaient fermes, mais peu développés; ils ne contenaient ni lait ni colostrum; il n'existait aucune trace de sang sur le pénis. A l'ouverture du cadavre, ils trouvèrent une péritonite purulente et un utérus mesurant 7 à 9 cent. dans son diamètre antéro-postérieur, 14 à 16 centim. dans son diamètre longitudinal et 7 centimètres dans son diamètre transversal. Cet utérus n'offrait, à l'extérieur, aucune trace de déchirure; sa muqueuse ne présentait aucune érosion; mais, dans l'épaisseur de son tissu, à l'union du col et du corps, on découvrait de petits abcès. Il n'y avait pas de lésions du foie ni de la rate; la muqueuse de l'estomac n'était pas enflammée. Il existait un épanchement séro-purulent dans les plèvres, et les poumons présentaient des signes de broncho-pneumonie.

Appelé quinze jours plus tard à examiner l'utérus qui avait été conservé dans l'alcool et à donner son avis, un autre médecin, M. le Dr B... ajoute que l'organe entier est très-épais, congestionné et offre les signes d'un état phlegmasique très-intense. C'est surtout aux angles de la matrice, aux points d'insertion des ligaments qu'on trouve des lésions, mais leur summum d'intensité existe dans la portion cervicale, où l'on découvre plusieurs foyers purulents très-circonscrits. M. le Dr B... ajoute que les sections faites par les premiers experts sur le col, son état d'infiltration et peut-être sa macé-

ration dans l'alcool *ne lui ont pas permis d'établir si cet état de phlegmasie était le résultat d'une blessure, d'une cause traumatique.*

Les questions qui se posent devant la justice à l'occasion de ce fait et dont elle demande la solution à la science médicale peuvent être ainsi formulées :

1° Quelle a été la cause de la mort ?

2° Cette mort a-t-elle été la suite d'un avortement ou d'un accouchement ?

3° Peut-on déterminer s'il s'agissait plutôt d'un avortement que d'un accouchement à terme ?

4° Peut-on préciser exactement combien de temps avant la mort s'est fait cet avortement ?

5° Est-il le résultat de manœuvres criminelles ?

6° Et, subsidiairement, la personne qui a succombé a-t-elle reçu tous les soins que nécessitait son état et qu'on aurait dû lui donner si on n'avait pas tenu à cacher sa position de nouvelle accouchée, même au médecin appelé pour la traiter ?

1° La maladie à laquelle la fille R. a succombé avait son point de départ dans une inflammation des organes génitaux internes, de la nature de celles qui se produisent chez les femmes nouvellement accouchées. C'est ce que prouve surabondamment la présence simultanée du pus dans l'utérus, dans les ligaments larges, dans le péritoine et dans les plèvres.

2° L'état de l'utérus, son volume, sa forme, ainsi que la dilatation du vagin et de la vulve démontrent qu'il y avait là un avortement ou un accouchement très-récent.

3° Plusieurs signes importants permettent de penser que la grossesse, bien qu'elle fût assez avancée, n'était cependant pas arrivée tout à fait à son terme. L'utérus, en effet, « qui avait la forme et le volume d'une poire d'uchesse de moyenne dimension, » et mesurait au moins 15 à 16 centimètres dans son diamètre vertical, était plus volumineux que ne l'est un utérus gravide de trois mois, contenant dans son intérieur le produit de la conception. Après l'expulsion du fœtus, il avait certainement commencé à revenir sur lui-même, mais il avait été arrêté dans son retrait par l'inflammation dont il était devenu le siège. Le volume de l'utérus ayant été plus considérable, la gestation était évidemment avancée. Cependant l'absence de vergetures sur la paroi abdominale, l'absence de colostrum et de lait dans les seins, la dilatation modérée et l'absence de fissures et de déchirures à la vulve, indiquent que la grossesse n'était pas encore parvenue à son terme.

4° Il n'est pas possible de déterminer exactement depuis combien de temps cet avortement avait eu lieu. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que, tout en remontant à plus de quarante-huit heures,

il ne datait cependant que d'un petit nombre de jours. Il n'existait, en effet, ni dans le vagin, ni dans l'utérus, aucune trace des caillots sanguins qui habituellement y séjournent encore pendant assez longtemps après la délivrance. La cavité utérine était vide, et la plaie placentaire était déjà en voie de réparation. D'autre part, dans un cas observé récemment par le Rapporteur (voir *Annales de Gynécologie*, n° 1, page 50), l'utérus d'une femme morte dans des conditions presque identiques, et vingt et un jours après un accouchement à terme, mesurait 4 à 5 centimètres de moins en longueur que celui de la fille R.... Chez cette dernière, l'avortement datait donc de moins de vingt jours.

Il est absolument impossible, dans ce cas, contrairement à ce que paraît croire le dernier expert, le Dr B..., de reconnaître si l'avortement est survenu naturellement ou s'il a été provoqué par des manœuvres criminelles. Il ne saurait être question d'abord de poudres ou de breuvages dont on n'a retrouvé aucun indice et dont l'action abortive est toujours contestable. En pratiquant la ponction de l'œuf, un opérateur maladroit peut perforer les parois de l'utérus : on n'a trouvé ici aucune trace manifeste de cette lésion. Si parfois l'existence de blessures sur le corps du fœtus indique qu'on s'est servi d'un instrument vulnérant, le produit de la conception n'a pu être examiné dans le cas de la fille R... D'autres procédés, que nous ne rappellerons pas, permettent encore de provoquer l'avortement, mais il ne persiste d'habitude aucune marque de leur emploi. Enfin la fausse couche spontanée peut être suivie d'accidents graves aussi bien que la fausse couche provoquée. Il n'existe donc aucune preuve, palpable, indiquant que l'avortement a été la conséquence de manœuvres criminelles.

6° Mais ce qu'on ne peut affirmer à la justice, d'après un examen purement médical, elle peut avoir le moyen de le découvrir par une enquête. La façon dont a été soignée la fille R. démontre, à n'en pas douter, qu'on a tenu à cacher, même à son médecin, sa position de nouvelle accouchée; il n'existe, en effet, aucune trace de traitement local dirigé vers l'abdomen. On avait seulement attiré l'attention sur les accidents thoraciques. La fille R. n'a donc pas reçu tous les soins que son état exigeait et, cependant, il y avait auprès d'elle quelqu'un qui connaissait sa situation et lui aidait à dissimuler sa fausse couche récente, puisque aucune trace de sang n'a été retrouvée, ni sur les parties génitales, ni sur les cuisses. B.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE.

De l'emploi du chloral dans le cancer de l'utérus et du sein. —
M. C. PAUL a employé le chloral dans le cancer de l'utérus lorsqu'il

existe des douleurs intenses, et il en a retiré de bons résultats. Il fait confectionner des suppositoires contenant 1 gramme d'hydrate de chloral, qu'il introduit dans le vagin. Des malades qu'il n'était pas parvenu à calmer avec des doses considérables de morphine ont pu dormir toute une nuit à l'aide de ce moyen. De plus, il a remarqué que la nature de l'écoulement et surtout son odeur étaient très-notablement modifiés.

M MARTINEAU fait ensuite remarquer que ses observations viennent d'ailleurs confirmer celles déjà relatées par M. C. Paul. Une femme, dit-il, atteinte d'un cancer du sein très-étendu, qui avait atteint la paroi thoracique et même le poumon, fut pansée à l'aide de bourdonnements de charpie trempés dans une solution de chloral au vingtième introduits dans la plaie. Trois jours après, la plaie était devenue rouge, bourgeonnante, sans aucune fétidité, les hémorrhagies dont elle était le siège étaient également supprimées.

L'auteur a encore employé les bourdonnements de charpie imbibés de la même solution dans un encéphaloïde de l'utérus, et bientôt la douleur et la fétidité disparurent (Séance du 28 janvier 1874.)
